

CONSEIL COMMUNAUTAIRE VENDREDI 7 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-113

Conseillers en exercice: 77 L

77 L'an deux mille vingt-trois, le sept avril, à dix-neuf heures,

Présents :

48 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire

Absents excusés :

14 à la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,

Pouvoirs:

15 après convocation légale en date du 31 mars 2023, sous

Votants: 63

63 la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents:

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nathalie LESTEVEN, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, MME Marie PETITIMBERT, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, M. Pierre SEGUIS, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, MME Marina BESSE, M. Robert BERTRAND, M. Claude BONNEFOI, MME Yolande CHASSANG, M. Jérôme GRAS, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Marine NEGRE, M. Louis PECHAUD, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC.

Pouvoirs:

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE

M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT

MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

M. Philippe ECHALIER donne pouvoir à MME Agnès AMARGER

M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET

MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT

M. Guy MICHAUD donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER

M. Louis NAVECH donne pouvoir à M. Christian GENDRE

M. Jean-Luc PERRIN donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU

MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY

M. Robert ROUSSEL donne pouvoir à M. Gérard MOULIADE

M. Serge TALAMANDIER donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD

MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

M. Loïc POUDEROUX donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Madame Annie ANDRIEUX a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le 18 AVR. 2023 , conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 1 8 AVR 2003

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

Accusé de réception en préptitue de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

Accusé de réception en préfecture 015-20006660-20230407-DELIB2023-113-BF Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023 La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2023 -

BUDGET ANNEXE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES /

DECHETTERIES

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Marc BOUDOU

Ce budget annexe regroupe les services suivants :

- Le service collecte des ordures ménagères ;
- > Les déchetteries de Saint-Flour et Pierrefort.

Il est équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 3 673 404,04 € (3 552 852 € en 2022)
- Section d'investissement : 867 869,16 € (640 561,39 € en 2022)

* SERVICE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les crédits pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 242 860,04 € :

>	Charges à caractère général	1 014 255 €
>	Charges de personnel	1 048 500 €
7	Autres charges de gestion courante	883 026,04 €
7	Charges financières	22 500 €
>	Charges exceptionnelles	2 000 €
>	Dotation aux amortissements	131 363 €
A	Virement à la section d'investissement	141 216 €

Les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Remboursement sur absence du personnel	33 200 €
Produits des services	155 915 €
	2 790 802,45 €
Dotations, subventions, participations	4 500 €
Autres produits	12 872,25 €
Excédent de fonctionnement reporté	245 570,34 €
	Remboursement sur absence du personnel Produits des services TEOM Dotations, subventions, participations Autres produits Excédent de fonctionnement reporté

Les coûts de mise en décharge devraient augmenter d'environ 100 000 € cette année, d'une part liés à la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), qui passe de 45 €/T en 2022 à 52 €/T en 2023, d'autre part liés à l'évolution du coût de mise en décharge, qui passe de 20 €/T en 2022 à 37 €/T en 2023. Cette hausse sera cependant atténuée par une baisse des tonnages enfouis, estimé à 10%, suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri, de la valorisation du bois et de l'évolution du règlement de collecte envers les gros producteurs. Les taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) restent quant à eux stables et conformes à ceux prévus par le lissage.

Un nouveau service est mis en place en année pleine, les bennes à cartons, pour un montant estimé à 59 300 €.

Les charges de personnel prennent en compte une éventuelle hausse du point d'indice de 3% sur 6 mois.

Accusé de réception en préfecture 015-200066660-20230407-DELIB2023-113-BF Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits pour les dépenses d'investissement s'élèvent à 740 477,58 € (reports compris) :

×	Dépenses d'équipement (crédits nouveaux) e	en opérations :
	♥ Frais d'études	22 000 €
	Se Acquisition de matériel roulant	230 000 €
	S Acquisition de contenants OM	125 000 €
>	Remboursement du capital d'emprunt	111 200 €
	10 emprunts, dont 1 nouveau souscrit en 20. venant à terme en 2039	22, le dernier
>	Pour mémoire restes à réaliser	252 277,58 €

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

×	Emprunt	93 554,86 €
×	FCTVA	96 200 €
	Dotation aux amortissements	131 363 €
P	Virement de la section de fonctionnement	141 216 €
	Excédent d'investissement reporté	132 406,66 €
1	Pour mémoire restes à réaliser	145 737,06 €

Sont prévus l'achat d'un camion benne, de bacs, de colonnes.

* SERVICE DECHETTERIES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les crédits pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 430 544 € :

>	Charges à caractère général	263 120 €
>	Charges de personnel	116 400 €
>	Autres charges de gestion courante	11 500 €
7	Charges financières	4 000 €
۶	Charges exceptionnelles	100 €
>	Dotation aux amortissements	20 020 €
>	Virement à la section d'investissement	15 404 €

Les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

>	Produits des services	57 000 €
>	TEOM	239 413,55 €
>	Autres produits divers de gestion courante	22 000 €
>	Opérations d'ordre	7 624 €
>	Excédent de fonctionnement reporté	104 506,45 €

Le service de prestation de valorisation du bois est prévu en année pleine pour un coût estimé de 47 000 €.

L'augmentation des coûts de transports des bennes des déchetteries entraı̂ne un surcoût d'environ 15 700 €.

Un contrôle réglementaire ICPE pour un coût de 12 000 € doit être effectué à la déchetterie de Saint-Flour.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits pour les dépenses d'investissement s'élèvent à 127 391,58 € (reports compris) :

×	Dépenses d'équipement (crédits nouveaux) en	opérations :
	Frais d'études	50 000 €
	S Acquisition de matériel	9 000 €
	Travaux (signalétique et sécurisation)	8 000 €
4	Remboursement du capital d'emprunt	27 800 €
	5 emprunts, dont 1 nouveau souscrit en 2022, venant à terme en 2039	le dernier
>	Opérations d'ordre	7 624 €
۶	Pour mémoire restes à réaliser	24 967,58 €

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

>	FCTVA	3 390 €
>	Emprunt	62 975,62 €
>	Subvention	932,46 €
>	Dotations aux amortissements	20 020 €
>	Virement de la section de fonctionnement	15 404 €
>	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 103,88 €
>	Déficit d'investissement reporté	- 10 934,38 €
>	Pour mémoire restes à réaliser	21 500 €

Sont prévus des frais pour la maîtrise d'œuvre de la déchetterie de Chaudes-Aigues, l'achat d'un caisson maritime et d'un système de comptage de fréquentation ainsi que des travaux de signalétique.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré.

♣ ADOPTE le Budget Primitif 2023 de la COLLECTE DES ORDURES MENAGERES / DÉCHETTERIES, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

POUR: 61 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (MME Nicole BATIFOL, M. Richard BONAL)

La Présidente

La secrétaire de séance

MME Annie ANDRIEUX

Accusé de réception en préfecture 015-20006660-20230407-DELIB2023-113-BF Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023



15187 SAINT-FLOUR COMMUNAUTE BP 2023
Code INSEE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES/DECHETTERIES M57

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par la Présidente,

Nombre de membres en exercice : 77 Nombre de membres présents : 48

VOTE: Pour: 6.1 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend pas part au vote : 2

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire À Saint-Flour, le 7 avril 2023

Date de convocation: 31 mars 2023

Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
AMARGER Agnès ou CHAUVEL Pascal	9	BRUN Joël ou COSTANTINI Alberto	*
AMARGER Didier ou FRANCON Christine		CHASSANG Pierre ou FARGES André	J-
ANDRIEUX Annie ou BARRIOL Jacky		CHASSANG Yolande ou DECONQUAND Jean-François	1
ANTONY Béatrice	AT	CHASTANG Marcel ou SALSON Benjamin	Sate
ASTRUC Frédéric ou VERNET Jérôme		CHEVALIER Gilbert ou JOURDES Frédéric	G
BATIFOL Nicole	45	CLAVILIER Guy ou BODEAU Jacques	Maring
BEAUREGARD Pierrette ou FABRE Hervé		COUDY Bernard ou RIGAL Christophe	Cano f
BENEZIT Sophie ou MODENEL Alain	Zenez-	COURET Gérard ou ROBERT-MISSONNIER Isabelle	
BERTHET Jean-Paul	Salle	DE LAROCHE Philippe ou CONDUTIER Jean-Luc	Theras?
BERTRAND Robert		DELCROS Frédéric	5
BESSE Marina ou BEC Jean-Pierre		DELEPINE Bonnie	
BIGOT Gilles ou HUGON Albert		DELORT Philippe	
BONAL Richard ou AJALBERT Andrée	LAM	DELPY Gérard ou MAGENTIES Marc	Jein
BONNEFOI Claude ou ROCHE Alain		DELRIEU Ghislaine ou LOUBEYRE Julien	1
BOUCHARINC Jean-Luc	72	ECHALIER Philippe ou DOUET Virginie	
BOUDON Robert ou VAISSADE Sylvie	1	GENDRE Christian ou ASTRUC Olivier	Jerb
BOUDOU Jean-Marc ou BATIFOULIER Amandine	De la companya della companya della companya de la companya della	GENDRE Vital Accusé de 015-200066 ou VERRIERE Louis Date de têle Date de têle	éception et préfecture 660-2020407-0ELUB8023113-BF transmission préfecture : 18/04/2023 ention préfecture : 18/04/2023
BOULDOIRES Eric	V	GOMESSE Eric ou MAURANNE Nelly	far



15187 Code INSEE

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES/DECHETTERIES

BP 2023 M57

Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GRAS Jérôme		PERRIN Jean-Luc	
GUEROULT Olivia ou BADUEL Michel	Q-1- 2	PETITIMBERT Marie	
GUIBERT Martine	15 hull	PORTAL Sylvie ou TERRISSE Jérôme	
JANVIER Nadine ou GINHAC Daniel		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
JOUVE Jean-Pierre		POUDEVIGNE Pascal ou DELPRAT Arnaud	
LAMAT Adrien	E.	POUGNET Marc	-30
LESTEVEN Nathalie		PRIVAT Jean-Claude	Justo I
MALLET Annick	1.1	REMISE Bernard ou FOSSE BALDRAN Catherine	Plenie
MATHIEU Philippe	Ith	RESCHE Bernadette ou ROBERT Thierry	Boole
MAURY Bernard	200	RESCHE Jean-Paul ou CUSSAC Jean-Michel	
MEZANGE Jean-Marie ou CHASSANG Jean-Pierre	Taget	REVERSAT Olivier ou MUNERY Céline	JEL .
MICHAUD Guy ou CHASSANG Stéphane	17	RICHARD Jeanine	
MIRAL Daniel Ou GUY Michel		ROCHÈS Patricia ou SAINT-JOANIS Sandy	
MONLOUBOU Jean-Jacques		ROUFFIAC Michel ou CUSSAC Sébastien	
MOULIADE Gérard	May	ROUSSEL Robert	
NAVECH Louis ou POJOLAT Aurélien		SEGUIS Pierre ou GRIFFOUL Monique	
NEGRE Marine		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NIOCEL JULHES Emmanuelle	Alba	VICARD Maryline	
PECHAUD Louis ou RISS Christian		VIDAL Christophe ou AURIERE Bernard	H
PELISSIER René	15	VITAL David ou RODIER Daniel	W >

Certifié exécutoire par la Présidente, Compte tenu de la transmission en Préfecture le

À Saint-Flour, le 7 avril 2023

1 8 AVR. 2023

; et de la publication le

18 AVR. 2023

La Présidente, Céline CHARRIAUD Accusé de réception en préfecture 015-20006660-20230407-DELIB2023-113-BF Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023